



## PADPC-FMOQ en ligne des améliorations pour faciliter votre réflexion

Claude Guimond

**O**FFERTE DEPUIS À PEINE plus d'un an, la version en ligne du PADPC-FMOQ ne cesse de faire l'objet d'améliorations. Des 5000 utilisateurs du PADPC-FMOQ, plus de 1250 naviguent fréquemment dans la version en ligne. Que vous en soyez déjà utilisateur ou encore que vous projetiez de vous en servir, vous trouverez dans le présent article les réponses aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées.

### Q. Je veux accéder à mon PADPC-FMOQ en ligne. Comment faire ?

R. Pour accéder au PADPC-FMOQ en ligne, rendez-vous à la page d'accueil du site Web de la FMOQ au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) et cliquez sur le lien *PADPC-FMOQ en ligne*, à gauche de l'écran ou sur le logo du PADPC-FMOQ. Précisons tout de suite que l'application est optimisée pour le fureteur Internet Explorer. Les autres fureteurs posent parfois problème à certaines étapes.

### Q. J'ai oublié mon mot de passe. Que faire ?

R. Rendez-vous sur la page d'accueil du PADPC-FMOQ en ligne et cliquez sur *Vous avez oublié votre mot de passe* dans le carré de connexion au site. On vous demandera alors d'inscrire votre courriel. Votre mot de passe vous sera ensuite envoyé.

### Q. Puis-je modifier mon mot de passe ?

R. Une fois que vous êtes connecté à votre PADPC-FMOQ en ligne, cliquez sur *Changer mon mot de passe*, en haut à droite, ou encore sur la pastille *Mon compte intranet*. Vous serez alors redirigé vers une page vous permettant de modifier votre mot de passe.

### Q. Depuis quelque temps, je n'arrive plus à ouvrir mon PADPC-FMOQ en ligne, pourquoi ?

R. L'application du PADPC-FMOQ en ligne est sécurisée et très stable. À moins que vous ne tentiez de vous connecter lors d'une panne de courant touchant un de nos serveurs, ce qui est très rare, vous ne devriez pas avoir de problème à ouvrir votre PADPC. Une erreur fréquente est d'inscrire une mauvaise adresse courriel ou encore de faire une erreur en entrant cette dernière ou votre mot de passe. Assurez-vous que la fonction de verrouillage des lettres majuscules n'est pas activée, car le système ne reconnaîtra pas votre courriel ni votre mot de passe.

### Q. Toutes les activités inscrites dans mon PADPC-FMOQ de l'an dernier ont disparu ! Comment puis-je accéder aux activités de 2007 ?

R. Rassurez-vous, rien n'a disparu ! Les activités inscrites dans votre PADPC-FMOQ en ligne sont celles de l'année en cours, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. Les activités antérieures à cette période sont archivées sur nos serveurs et vous pouvez y accéder grâce à la fonction *Période affichée* à l'étape 5, en haut à droite de l'écran. En cliquant sur le calendrier, vous pouvez choisir la date du rapport et de l'affichage. Vous avez maintenant la possibilité de choisir la période d'affichage et de remplir vos annexes 13. L'approche réflexive étant la pierre angulaire de votre plan d'autogestion, cette amélioration récente de la version en ligne constitue un apport important. Cette fonction vous permet maintenant de compléter vos annexes 13, d'ajouter des activités pour l'année antérieure ou encore de supprimer des doublons.



Le Dr Claude Guimond, omnipraticien, est directeur adjoint à la Formation professionnelle de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Avertissement : Le présent article contient les informations nécessaires pour vous guider dans l'utilisation de la version en ligne du PADPC-FMOQ. Il ne remplace en rien les ateliers de formation sur le PADPC-FMOQ ni le guide d'utilisation publié dans le numéro de septembre 2007 du *Médecin du Québec*.

**Q. Je ne suis pas certain de vous avoir transmis mon PADPC en ligne par courriel. Que dois-je faire ?**

R. Vous n'avez pas à nous transmettre quoi que ce soit. Le PADPC-FMOQ en ligne est une application Web dans laquelle vous remplissez votre plan d'autogestion. Notre serveur sécurisé sauvegarde le tout automatiquement.

**Q. J'ai inscrit une activité deux fois. Que dois-je faire ?**

R. Je vous rappelle que les activités accréditées par la FMOQ et ses associations affiliées, les conférences du jeudi soir de McGill ainsi que les activités de l'AMLFC se retrouveront inscrites automatiquement une fois la liste des présences et les évaluations compilées. Vous n'avez pas à les enregistrer. Si toutefois vous avez inscrit une activité accréditée avant que l'organisme responsable ne le fasse, vous pouvez supprimer le doublon créé en cliquant sur la petite poubelle à l'extrémité droite de la ligne.

**Q. Lorsque j'inscris des activités, je ne les retrouve pas dans ma liste d'activités. Pourquoi ?**

R. Certains médecins désirent compléter leur PADPC-FMOQ pour l'année précédente en y ajoutant des activités. Rappelez-vous que l'année d'affichage par défaut est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Si vous inscrivez des activités antérieures à cette période, vous aurez à choisir l'affichage approprié grâce à la fonction *Période affichée* à droite de l'écran. Si vous inscrivez une nouvelle activité et que vous ne la retrouvez pas dans votre liste d'activités par la suite, rappelez-vous de toujours vérifier votre période affichée.

**Q. Pourquoi suis-je incapable de modifier mon profil ?**

R. Rappelons que l'application Web du PADPC-FMOQ en ligne est optimisée pour le navigateur Internet Explorer. L'utilisation de Firefox peut parfois causer des problèmes. À l'étape 1, les modifications sont automatiquement sauvegardées. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez tenter de rafraîchir votre affichage en appuyant sur F5. Sinon, assurez-vous que votre connexion Internet est active en tentant d'ouvrir une autre page Web.

**Q. Lorsque nous assistons à un congrès ou à une formation, devons-nous remplir une annexe 13 pour chaque conférence ?**

R. Lorsque vous assistez à un congrès de deux jours de la FMOQ par exemple, une inscription globale de 12 heures de crédits sera versée dans vos activités à l'étape 5. Vous pouvez donc remplir l'annexe 13 et réfléchir sur l'apport

global de cette formation ou encore y préciser l'apport particulier de l'une ou l'autre conférence. Par ailleurs, vous avez toujours la possibilité d'inscrire individuellement chacune des activités marquantes dans le cadre de votre apprentissage. Cependant, vous créez ainsi un doublon et vous devrez en tenir compte dans le nombre total de vos heures de crédits.

**Q. Pourquoi le post-test du Médecin du Québec ne s'affiche-t-il pas immédiatement dans ma liste d'activités ?**

R. Lorsque vous remplissez le post-test du *Médecin du Québec* en ligne et que votre score est supérieur à 60 %, vous obtenez trois heures de crédits de catégorie 1. Cette activité apparaîtra habituellement dans un délai inférieur à 24 heures. Si vous remplissez immédiatement l'annexe 13 pour votre post-test du *Médecin du Québec*, vous créez un doublon. Lorsqu'une nouvelle activité est inscrite à votre PADPC-FMOQ en ligne, vous recevez immédiatement un courriel vous invitant à remplir votre annexe 13. Attendez ce courriel avant de le faire.

**Q. Dois-je m'imprimer une copie papier de mon PADPC-FMOQ ?**

R. Toutes les informations inscrites dans votre PADPC-FMOQ en ligne sont enregistrées sur les serveurs sécurisés de la FMOQ, et des copies de sécurité sont réalisées régulièrement. Vous pouvez enregistrer les fichiers PDF de vos rapports sur votre bureau ou les imprimer, mais ce n'est pas nécessaire.

**Q. Je ne retrouve pas la grille des compétences transversales à l'étape 2. Où est-elle ?**

R. Depuis juillet 2008, chacune des compétences transversales est explicitée brièvement. Cependant, l'échelle d'évaluation des *Intérêts et besoins* a été retirée. Si vous l'aviez remplie en 2007, vous pourrez la retrouver grâce à la fonction *Rapports* de l'étape 2 ou 6.

**N**OUS ESPÉRONS que cet article répondra à la majorité de vos questions concernant le PADPC-FMOQ en ligne. En terminant, je vous rappelle que vous pouvez toujours nous joindre si vous avez d'autres questions en cliquant sur la pastille *Contactez-nous* dans la partie supérieure de l'écran. Par ailleurs, le guide d'utilisation du PADPC-FMOQ est toujours disponible à chacune des étapes en cliquant sur le point d'interrogation à gauche de l'écran. 